Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260115-202604-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE PERTRE
(ILLE ET VILAINE)

SEANCE DU 15/01/2026

Date d'affichage : 08/01/2026
Date de la convocation : 08/01/2026
Nombre de conseillers :
- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 14

L'an deux mil vingt six, le quinze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de LE PERTRE sous la présidence de M THEBERT Aurélien

Etaient présents : THEBERT Aurélien, THIKEN Christine, HUBERT Philippe, DORGERE Magali, POTTIER Stéphane, RONCERAY Dominique, MEREL Pierrick, POIRIER Anne-Marie, BELLAYER Nadine, THEBERT Mickaël, CROISSANT Elodie, SERRAND Caroline, LORHO Pascal, ~~LEOTHIER Véronique~~, BEDOUIN Gaël,
Etaient absents excusés: Mme LEOTHIER Véronique
Mme SERRAND Caroline est nommée secrétaire de séance.

2026/04 REVERSEMENT DES SOMMES PERCUES POUR LES PARIS HIPPIQUES

M. le Maire informe que la commune perçoit, ainsi que Vitré Communauté une part du prélèvement de l'état sur les paris hippiques.
Il est proposé un reversement annuel total ou partiel de la dotation versée par l'état ainsi que le reversement de la part de Vitré Communauté à la commune, à l'association des courses du Pertre domiciliée 1 rue l'Epine des Landes 35370 LE PERTRE.
Ce reversement de dotation permettra à l'association d'entretenir le site mais également d'acquérir du matériel pour faciliter cet entretien.

Aussi, l'ensemble des membres du conseil municipal décide :
-de prendre une délibération chaque année pour fixer le montant du reversement de la dotation,
-de fixer pour l'année 2025, le montant du reversement à 2 107.07€ sur les paris hippiques 2024 à l'association des coures du Pertre.

Pour extrait conforme
Le Maire
Aurélien THÉBERT